

AFFAIRE N° : 5. /

OBJET : Emprunt de 6 700 000 francs à contracter auprès de la C.D.C.  
pour financer la participation communale pour la réalisation  
DE 358 Logements Très Sociaux (L.T.S.)

~~LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport :~~

/X Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de SAINT-DENIS a mis sur pied, pour l'année 1978/79, un programme de 358 logements très sociaux.

Le financement des constructions est assuré pour partie par une subvention de 60 000 francs par logement concernant les L.T.S. (n) et de 54 000 francs par logement concernant les L.T.S. (f) et la différence par la Municipalité.

Le financement des V.R.D. est assuré :

- d'une part, pour les 2/3 par une subvention de ligne budgétaire unique (L.B.U.) du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

- d'autre part, pour le 1/3 par la Commune.

Il faut savoir que le prêt est remboursable par les loyers payés mensuellement par les attributaires désignés par la Mairie. Ces derniers proviennent impérativement des bidonvilles.

La participation communale se répartit dans le détail de la manière suivante :

.../...

OPERATIONS	1/3 pour les VRD	Participation pour la construction
MORANGE 42 L. T. S. ....	334 785	415 000
PERE RIMBAULT 27 L. T. S. ...	201 000	378 000
MAISONS NEUVES 50 L. T. S. ...	1 449 821	803 800
LES GIRIMBELS 14 L. T. S. ..	191 450	196 200
LES CASKAVELS 15 L. T. S. ...	280 450	224 000
LES BILIMBIS 50 L. T. S. ....	271 025	200 000
LES VANGASAYES 19 L. T. S. ...	222 300	124 000
LES MAMBOLOS 37 L. T. S. ....	307 300	147 000
LES HAUTS DE MOUFIA I 65 LTS	291 900	180 000
LES HAUTS DE MOUFIA II 39 LTS	251 000	204 000

Soit la somme de 6 673 031 francs arrondie à 6 700 000 francs.

Je vous demande l'autorisation de contracter un emprunt de 6 700 000 francs auprès de la C. D. C. afin de couvrir la participation communale.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ